

DOCUMENT D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Le lundi 22 octobre 2007, à 10 h 30,
à l'Hôtel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam,
Pays-Bas

Ordre du jour	2
Texte du projet des résolutions proposées par le Conseil d'administration	3
Rapport du Conseil d'administration	5
Information actionnaires	7



ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du Rapport du Conseil
- 2 Modification des Articles 18, 19, 20, 24, 26 et 28 des Statuts de la Société
- 3 Nomination de M. Rüdiger Grube au Conseil d'administration
- 4 Nomination de M. Louis Gallois au Conseil d'administration
- 5 Nomination de M. Rolf Bartke au Conseil d'administration
- 6 Nomination de M. Dominique D'Hinnin au Conseil d'administration
- 7 Nomination de M. Juan Manuel Eguiagaray Ucelay au Conseil d'administration
- 8 Nomination de M. Arnaud Lagardère au Conseil d'administration
- 9 Nomination de M. Hermann-Josef Lamberti au Conseil d'administration
- 10 Nomination de M. Lakshmi N. Mittal au Conseil d'administration
- 11 Nomination de Sir John Parker au Conseil d'administration
- 12 Nomination de M. Michel Pébereau au Conseil d'administration
- 13 Nomination de M. Bodo Uebber au Conseil d'administration

EADS

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation du Rapport du Conseil d'administration

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Conseil d'administration et l'approuve tel qu'il lui est présenté par le Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Modification des Articles 18, 19, 20, 24, 26 et 28 des Statuts de la Société

L'Assemblée générale décide de modifier les articles suivants des Statuts de la Société afin de refléter les changements intervenus dans le gouvernement d'entreprise de la Société, dont la traduction est ici donnée, et autorise à la fois le Conseil d'administration et le « Président Exécutif », avec la faculté de déléguer leurs pouvoirs, à mettre en œuvre cette résolution conformément à la loi néerlandaise :

« CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 18

3. Le Conseil d'administration dans son intégralité se retire à la clôture de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012 et, par la suite tous les cinq ans au cours de l'Assemblée générale annuelle. Un membre du Conseil d'administration qui se retire peut toujours être réélu.

Article 19

3. Le Conseil d'administration a la faculté d'établir un règlement destiné à régir ses affaires internes et son processus de prise de décision. Ce règlement ne s'applique pas dans la mesure où il viole les dispositions des présents statuts.

Le Conseil d'administration nomme l'un de ses membres en qualité de président du Conseil d'administration et nomme l'un de ses membres en qualité de « Président Exécutif ».

En outre, les membres du Conseil d'administration peuvent répartir leurs obligations entre eux par le biais de règles internes ou de toute autre manière.

Si le Conseil d'administration a établi un règlement destiné à régir ses affaires internes et son processus de prise de décision, les résolutions du Conseil d'administration sont adoptées conformément aux dispositions dudit règlement.

REPRÉSENTATION

Article 20

1. La Société est représentée par le Conseil d'administration ou par le membre du Conseil d'administration nommé en qualité de « Président Exécutif ».

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

Article 24

3. Toute personne qui est en droit d'exercer les droits mentionnés au paragraphe 1 du présent Article (soit en personne, soit en vertu d'une procuration écrite) et qui assiste à l'assemblée à partir d'un autre lieu au sens de l'Article 21, paragraphe 5 de telle manière que la personne agissant en qualité de président de

l'assemblée soit convaincue que cette personne participe correctement à l'assemblée, est réputée présente ou représentée à l'assemblée, est en droit de voter et est prise en compte dans le calcul du quorum.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

Article 26

3. Le président de l'assemblée détermine les modalités du vote.
4. Si aucun des titulaires d'un droit de vote ne s'y oppose, les résolutions, y compris les nouvelles nominations, peuvent également être adoptées à main levée, à la suite d'une proposition formulée à cet effet par le président.

PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

Article 28

1. L'Assemblée générale des actionnaires est présidée par le président du Conseil d'administration. Si le président du Conseil d'administration n'est pas présent à l'assemblée, l'assemblée élit son propre président.
2. La personne qui préside l'assemblée désigne une des personnes présentes pour rédiger le procès-verbal que le président et le secrétaire désigné adoptent et signent, pour preuve de cette adoption. Si les débats de l'assemblée sont consignés dans un rapport notarié, aucun procès-verbal n'est nécessaire et la signature du rapport officiel par le notaire est suffisante.

La langue utilisée en assemblée est l'anglais, à moins que le président n'en décide autrement.

3. Chaque membre du Conseil d'administration ou une ou plusieurs personnes autorisées à voter qui, collectivement détiennent au moins dix pour cent du capital social émis et le président de l'assemblée ont à tout moment le droit d'ordonner la rédaction d'un rapport notarié aux frais de la Société ».

TROISIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Rüdiger Grube au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Rüdiger Grube en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Louis Gallois au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Louis Gallois en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Rolf Bartke au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Rolf Bartke en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Dominique D'Hinnin au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Dominique D'Hinnin en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Juan Manuel Eguiagaray Ucelay au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Juan Manuel Eguiagaray Ucelay en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Arnaud Lagardère au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Arnaud Lagardère en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Hermann-Josef Lamberti au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Hermann-Josef Lamberti en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Lakshmi N. Mittal au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Lakshmi N. Mittal en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Sir John Parker au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer Sir John Parker en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Michel Pébereau au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Michel Pébereau en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Bodo Uebber au Conseil d'administration

L'Assemblée générale décide de nommer M. Bodo Uebber en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à la présente Assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'« AGE ») de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** (ci-après « EADS » ou la « Société »).

Cette Assemblée a pour objet :

- premièrement, d'adopter le rapport du Conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») (le « Rapport du Conseil ») sur les projets de modification du gouvernement d'entreprise d'EADS ;
- deuxièmement, de modifier les Statuts de la Société ; et
- pour finir, de décider de la nouvelle composition du Conseil.

Le « Document d'Assemblée générale extraordinaire » contient :

- l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de la présente Assemblée ;
- le présent Rapport du Conseil.

Pour plus d'informations et de précisions sur EADS, notamment sur ses activités, sa situation financière, ses modalités de financement et de gouvernement d'entreprise, le lecteur est invité à se référer au site Internet d'EADS, www.eads.com (rubrique Relations Investisseurs) et aux documents qui y sont présentés.

1. Introduction

Depuis sa création en 2000, EADS est un exemple de coopération industrielle européenne, dans l'un des secteurs les plus concurrentiels. Au cours des sept dernières années, la structure de direction bicéphale, avec deux Présidents et deux co-Présidents exécutifs, a apporté équilibre et stabilité à une entreprise porteuse d'un héritage industriel multinational unique. Elle a permis au Groupe d'obtenir des résultats exceptionnels et de surmonter des défis technologiques majeurs qui sont un aspect inhérent au progrès et à l'innovation dans cette industrie. Cependant, les actionnaires de contrôle et les dirigeants actuels d'EADS sont parvenus à la conclusion que

désormais une structure de direction simplifiée s'imposait afin de garantir une direction unique, indispensable pour assurer la compétitivité du Groupe à l'avenir.

Le 16 juillet 2007, les actionnaires de contrôle d'EADS ont décidé, de concert avec l'équipe de direction du Groupe, de mettre en place une nouvelle structure de management et de direction. L'État allemand a également été consulté. L'efficacité, la cohésion et la simplification de la structure de management et de direction, dans le sens des meilleures pratiques de gouvernance tout en respectant l'équilibre entre les actionnaires français et allemands sont les principes directeurs de cette modification.

2. Changements proposés

Dans le cadre de sa structure de direction simplifiée, EADS sera dirigé par un seul Président du Conseil d'administration et un seul Président exécutif. Les actionnaires de contrôle ont également abouti à la conclusion qu'il est dans le meilleur intérêt du Groupe de recommander un accroissement du nombre d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration afin de mieux refléter le profil d'entreprise internationale d'EADS en se conformant aux meilleures pratiques internationales de gouvernance.

Conformément à ce projet soumis par les actionnaires, DaimlerChrysler et la société holding française, Sogade

(qui réunit Lagardère et l'État français) libéreront chacun deux sièges au Conseil afin de permettre l'élection de quatre administrateurs indépendants. Ces quatre administrateurs indépendants viendront se joindre au Président du Conseil, au Président exécutif, aux deux représentants de DaimlerChrysler, aux deux représentants de Sogade et au représentant de SEPI au sein du futur Conseil d'administration d'EADS. En vertu des nouvelles règles de composition du Conseil, le Président exécutif sera le seul et unique administrateur exerçant une fonction opérationnelle au sein du Groupe.

Les décisions du Conseil d'administration seront prises à la majorité simple (à savoir six voix sur onze), à l'exception d'une liste limitée de sujets réservés (comprenant la nomination du Président du Conseil, du Président exécutif d'EADS et du Président d'Airbus et les décisions stratégiques ou d'investissement majeures), qui nécessiteront l'approbation des administrateurs représentant Sogead et DaimlerChrysler.

Les actionnaires de contrôle ont également décidé de modifier les responsabilités assumées par le Président exécutif. Le Président exécutif d'EADS et son Comité exécutif auront plus d'autonomie dans leur gestion quotidienne de l'entreprise : en particulier, les investissements inférieurs à 350 M€ relèvent désormais de la responsabilité exclusive du Comité exécutif, ainsi que la nomination des équipes de direction des principales filiales et Unités Opérationnelles d'EADS, à l'exception de la nomination du Président d'Airbus et du Comité exécutif d'EADS qui se feront sur proposition du Président exécutif d'EADS, après accord du Président du Conseil d'EADS et approbation du Conseil.

Rüdiger Grube occupera seul la fonction de Président du Conseil d'administration (*Chairman*). À ce titre, il sera en charge de la supervision des développements stratégiques du Groupe et des relations avec ses actionnaires. En particulier, il présidera le nouveau comité stratégique du Conseil d'administration d'EADS. Louis Gallois occupera seul la fonction de Président exécutif d'EADS (*CEO*). Dans cette fonction, il sera en charge de la direction de l'équipe de management et de la gestion des interactions de l'entreprise avec les actionnaires du "flottant". Thomas Enders occupera la fonction de Président d'Airbus au siège toulousain de l'entreprise, rapportant au Président exécutif d'EADS. Il sera secondé par Fabrice Brégier comme Directeur général délégué d'Airbus.

Ces nominations, ainsi que toutes les futures nominations au sein des équipes de direction d'EADS obéiront aux principes du « meilleur candidat pour le poste », tout en maintenant simultanément l'équilibre et la diversité du Groupe, en cohérence avec son héritage et ses actionnaires fondateurs.

3. Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration

Les informations contenues dans le présent Rapport du Conseil d'administration vous permettront de comprendre les changements soumis à votre approbation pour ce qui concerne le gouvernement d'entreprise de la Société.

3.1 Première résolution

Nous proposons que la présente AGE adopte le présent Rapport du Conseil.

3.2 Deuxième résolution

Nous proposons que la présente AGE approuve les modifications des Statuts de la Société afin de refléter les changements apportés au gouvernement d'entreprise de la Société.

Par conséquent, les Statuts seront modifiés afin de refléter la simplification de la structure de direction d'EADS en modifiant la structure de management bicéphale actuellement en place, pour lui substituer une structure avec un seul Président du Conseil d'administration et un seul Président Exécutif.

Les résolutions soumises à votre vote sont strictement conformes aux termes du présent Rapport du Conseil et, selon notre opinion, sont dans l'intérêt de la Société et du développement de ses activités.

Par conséquent, nous vous invitons à adopter les résolutions et vous remercions de la confiance indéfectible que vous nous avez témoignée aux étapes clés depuis la création d'EADS.

Le Conseil d'administration

3.3 Troisième à treizième résolutions

Dans le cadre des changements apportés au gouvernement d'entreprise d'EADS, nous recommandons à la présente AGE de nommer Messieurs Rüdiger Grube, Louis Gallois, Rolf Bartke, Dominique D'Hinnin, Juan Manuel Eguiagaray Ucelay, Arnaud Lagardère, Hermann-Josef Lamberti, Lakshmi N. Mittal, Sir John Parker, Messieurs Michel Pébereau et Bodo Uebber comme membres du Conseil d'administration, avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale extraordinaire, pour un mandat de cinq ans qui expirera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra courant 2012.

Pour plus d'informations sur les futurs Administrateurs du Conseil, consulter notamment leurs CV, veuillez vous reporter au site Internet d'EADS, à l'adresse www.eads.com (rubrique Relations Investisseurs).

INFORMATION ACTIONNAIRES

Hôtel Okura Amsterdam,
Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam, Pays-Bas
Tel. : + 31 (0)20 678 71 11

L'hôtel Okura est situé en centre-ville à côté du « RAI Congress Center », à 30 minutes de l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol.

En voiture

En provenance de toutes les directions, suivre le « Ring » d'Amsterdam (A10). Prendre la sortie RAI (S109) et tourner à droite au feu, en direction de RAI/centre (S109). Suivre la direction Zuid (S109). Après le rond-point, prendre la deuxième rue à droite (Scheldestraat). Au bout de 500 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite.

Le stationnement peut se faire sur le parking de l'hôtel Okura.

En transport en commun

Depuis l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol

- Premier itinéraire : Sur la place d'arrivée principale, prendre le train (ligne directe, 15 minutes) en direction de Centraal Station-CS. Ensuite, se référer aux indications ci-après.
- Second itinéraire : Prendre le train omnibus, direction Duivendrecht jusqu'au deuxième arrêt (RAI station). Ensuite, se référer aux indications ci-après.

Depuis Centraal Station-CS

Prendre le tram 25, direction President Kennedylaan, jusqu'au 11^e arrêt (Cornelis Troosplein, cf. plan ▲) et descendre Ferdinand-Bolstraat sur 200 mètres. L'hôtel Okura apparaît sur votre gauche. Environ 3 minutes de marche.

Depuis RAI Station

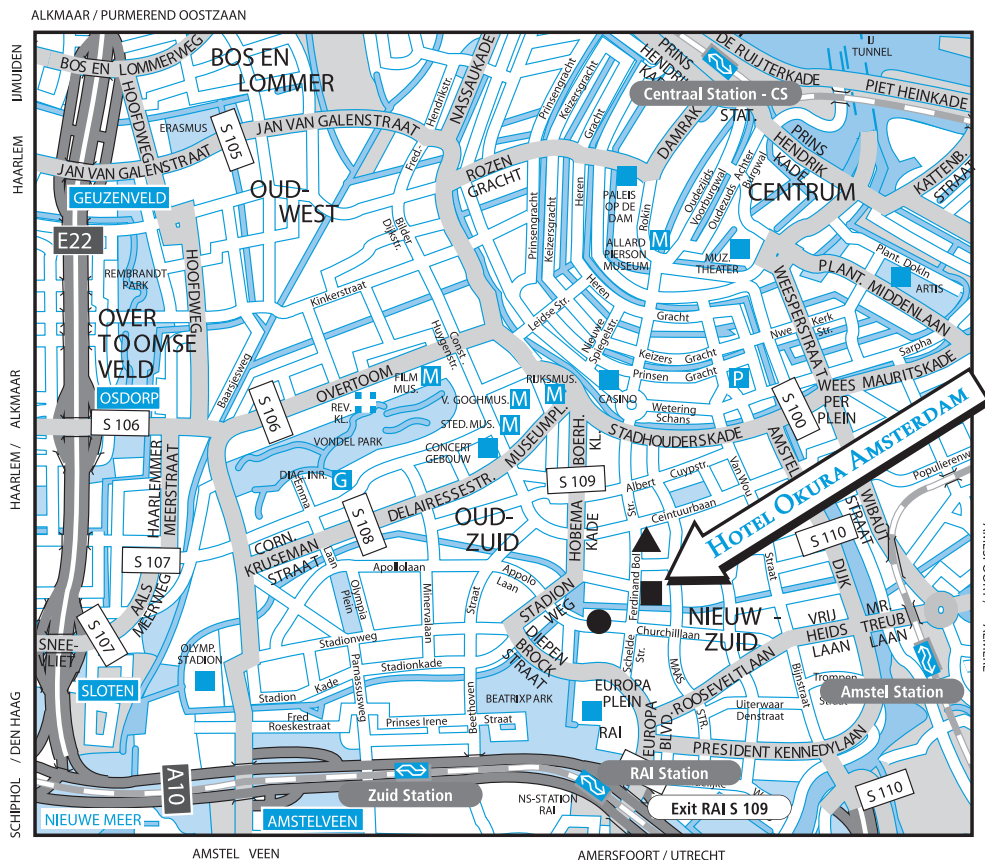
Marcher dans la direction du Europa Boulevard. Aller tout droit jusqu'à Europaplein puis jusqu'à Scheldestraat. Après 500 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 10 minutes de marche.

Depuis Amstel Station

Prendre le tram 12, direction Station Sloterdijk jusqu'au 5^e arrêt (Scheldestraat, cf. plan ●) ou le bus 15 direction Station Sloterdijk jusqu'au 7^e arrêt (Scheldestraat, cf. plan ●). Prendre Churchilllaan sur 100 mètres puis prendre à gauche Ferdinand-Bolstraat. Après 100 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 3 minutes de marche.

Depuis Zuid Station

Prendre le bus 15 direction Muiderpoortstation jusqu'au 4^e arrêt (Scheldestraat, cf. plan ●). Prendre Churchilllaan sur 100 mètres puis à gauche Ferdinand-Bolstraat. Après 100 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 3 minutes de marche.



Information actionnaires

(appel gratuit)

France : 0 800 01 2001
Allemagne : 00 800 00 02 2002
Espagne : 00 800 00 02 2002
E-mail : ir@eads.com

EADS.COM

European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.

Le Carré, Beechavenue 130 -132,
1119 PR Schiphol-Rijk,
Pays-Bas

Chambre de Commerce d'Amsterdam
sous le numéro 24288945

Limited liability company
(naamloze vennootschap)